

Droit international privé - DEA Droit privé

année 2003-2004

Sylvaine POILLOT PERUZZETTO

Introduction et révision

Le statut personnel (1) : mariage, divorce, effets du mariage

Les différentes sources et les textes applicables

Les questions spécifiques

- Les nouvelles formes d'union, PACS et mariage homosexuel (voir en particulier H. Muir-Watt les modèles familiaux à l'épreuve de la mondialisation Archives de philosophie du droit 2001 (45) p. 37
- le Règlement 1347/2000 du 29.5.2000 et convention 28.5.98 de Bruxelles 2 JOCE L 160 30.6.2000 ; JCP 98 I 145, critique dip 98, 775 ; clunet 2001, 381 H. Gaudemet Tallon
- polygamie et répudiation : prononcé en France et effets en France de décisions étrangères

Débat : le droit international privé et le progrès du droit

Résolution de cas

- Un français ayant épousé une espagnole en 1990 veut divorcer en Novembre 2000. Monsieur est domicilié en Espagne, madame, vit en France avec les enfants . juge compétent ? loi applicable ?
- Un américain épouse une britannique en Angleterre où le couple élit son premier domicile. Monsieur va ensuite travailler en France tandis que Madame reste en Angleterre avec les enfants. Madame obtient un jugement de divorce en Angleterre. Comment peut-elle obtenir paiement de la prestation compensatoire si son mari ne paye pas volontairement ?
- Une française mariée à un marocain demande le divorce en France. Son mari oppose une fin de non recevoir tirée d'une répudiation obtenue au Maroc.

Le statut personnel (2) : filiation, capacité

Les différentes sources et les textes applicables

Les questions spécifiques

- L'adoption internationale, les textes, les difficultés (circulaire du 16.2.98 relative à l'adoption internationale, convention de La Haye 29 mai 1993, loi du 6.2.2001, P. Lagarde revue critique 2001, 275 ; Aix 25.3.99 D 2000 N°3 commentaire 45 ; 1^{ère} civ 3.6.98 Dalloz 1998 N°41
 - L'apport du droit communautaire au droit de la famille : les différents textes, la méthode utilisée
- Débat : les différentes structures de règles à l'égard des situations internationales

Résolution de cas :

- Un français veut établir sa filiation à l'égard d'un américain qui épouse sa mère
- Un français veut adopter une enfant marocaine, alors que cette loi ne prévoit pas l'adoption
- Un français a obtenu en Inde un jugement d'adoption" à l'égard d'un enfant. Au décès du français, cet enfant peut-il recueillir la succession ?
- Un commerçant a vendu un bijou à un mexicain âgé de plus de 21 ans qui souscrit en paiement des lettres de change. D'après la loi mexicaine la majorité est fixée à 25 ans ; cet âge atteint, le mexicain assigne le bijoutier pour obtenir l'annulation de la vente du fait de sa minorité.

Les contrats (1) : droit international privé

Les différentes sources et les textes applicables,

Les questions spécifiques

- Law and economics : quel apport pour le droit international privé ? (voir H. Muir Watt aux Mélanges Ghestin)
- Office du juge et application de la loi étrangère en présence et en l'absence d'un accord procédural (1^{ère} civ 14.4.99 D 2000 N°12 JP, R.C. 1999, 698 ; Cass 26.5.99 note B. Fauvarque Cosson D 2000 N°8 , 125 ; A. Bolze l'application de la loi étrangère par le juge français : le point de vue d'un procéduraliste D. 2001 N°23 p. 1818 ; la place de la volonté individuelle sur les conflits de lois D. Bureau Mélanges Terré Dalloz 1999

Débat : les règles de dip sont-elles porteuses de sens ? Répondent-elles à un intérêt public ou privé ?

Résolution de cas

- Une société dont le siège est à Toulouse a construit une usine aux Etats Unis pour une société américaine . La société américaine étant défailante dans ses paiements elle se demande devant quelle juridiction elle peut aller et quelle norme sera appliquée.

Même question si l'accord comporte une clause donnant compétence aux juridictions américaines ? aux juridictions françaises ?

Même question si la construction a eu lieu en Allemagne pour un client allemand en l'absence de clause, en présence d'une clause donnant compétence aux juridictions allemandes, aux juridictions françaises.

- Une société dont le siège est à Toulouse a vendu des composants électroniques à une société italienne. La société italienne n'ayant pas honoré ses échéances, la société française se demande quelle juridiction elle peut saisir et quelle norme sera applicable. Même question en présence d'une clause précisant que la loi française est applicable.

Même question si la société acheteuse est établie dans un Etat n'ayant pas ratifié la convention de Vienne, en l'absence de clause, en présence d'une clause précisant que la loi française est applicable.

Les contrats (2) : normes matérielles unifiées

Un contrat peut-il être dit sans loi ?

Les règles d'Unidroit sont-elles des règles de droit positif ? (publiées au Dalloz 1995 67 399)

Les codes de la CCI et les incoterms sont-ils des règles de droit positif ?

La lex mercatoria est-elle du droit positif ?

L'arbitre statuant en amiable compositeur est-il détaché de toute loi ?

Les délits

Les sources et les textes applicables

Les questions spécifiques

- le principe de proximité en droit international privé

- L'américanisation du droit et le dip, voir « propos liminaires sur le prestige du modèle américain, H. Muir Watt Archives de philosophie du droit 2001 (45) p. 29

- Internet et questions de conflit de loi et de compétence internationale

1^{ère} civ 11.5.99 Rev. Critique dip 2000, 199

Débat : les fonctions du droit international privé

Résolution de cas :

- Un français domicilié en France se considère diffamé par la publication en Italie d'un journal édité par une société anglaise.

- Une société française par déversement dans le Rhin de produits polluants a dégradé des terres agricoles situées en Allemagne .

Les régimes matrimoniaux et successions

Les sources et les textes applicables

Les questions spécifiques

* Ordre public et lois de police en matière de régime matrimoniaux et succession

* Convention de la Haye sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux, ses éléments d'unité et de pluralité, ses éléments de droit matériel, les réserves étatiques

L'évolution des sources du droit dans les pays de droit civil D 2001 n°1 p. 15

Débat : méthode de droit matériel ou méthode conflictuelle ?

Résolution de cas :

- Un français ayant épousé en 1993 en France, sans contrat, une américaine s'interroge sur son régime matrimonial

- Même question pour un couple de français mariés en France en 1993 et domiciliés en Italie. Ce couple peut-il changer de régime matrimonial ?
- Régime de la succession d'un anglais décédé à Cahors et père de deux enfants nés en France, le patrimoine comportant des parts de SCI, une collection de tableaux, une maison dans le Kent et la maison de Cahors. Même question si une déclaration a été faite devant un solicitor anglais par laquelle la totalité de la succession devait revenir à la maîtresse du défunt.